



RELEVÉ DE DECISIONS

Réunion du Comité syndical Formation Pays Vallée de la Dore

Séance du 5 juin 2020

Présidence : M. Bernard LORTON

Présents ou représentés : 13 sur 24

Etaient présents (8 voix) :

Délégués des EPCI : MM. Jean-Philippe AUSSET, Thomas BARNERIAS, Tony BERNARD, Bernard LORTON, Serge PERCHE, Serge THEALLIER, Mmes Chantal FACY, Christiane SAMSON.

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Délégués des EPCI : Mme Nadine BOST à M. Tony BERNARD, Mme Mireille FONLUPT à M. Bernard LORTON, M. Michel GONIN à M. Bernard LORTON, Mme Marielle GUY à Mme Chantal FACY, Mme Simone MONNERIE à Mme Christiane SAMSON

Absents :

Délégués des EPCI : MM. Alain COSSON, Gérard GRILLE, Xavier GUYONNET, Florent MONEYRON, Georges MORISON, Michel SAUVADE, Julien THELLIER, Bernard VIGNAUD, Mmes Florence DINOUARD, Annick FORESTIER, Martine MUNOZ.

Assistaient à la réunion : M. Dominique VERGNAUD, Directeur, M. Eric COURNUT, Directeur adjoint, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, et Mme Emilie GRILLE, Chargée de mission Pays Vallée de la Dore.

Répartition des 24 voix au sein du Comité syndical :

Délégués des EPCI : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 1 voix).

En séance : 13 voix

1-Approbation du relevé de décisions du Comité syndical de la formation PVD du 3 février 2020

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le relevé de décisions du Comité syndical de la formation PVD du 3 février 2020.

2-Modalités de tenue et de décisions de la formation Pays Vallée de la Dore en période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie COVID-19

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la tenue et les décisions de séance de la formation Pays Vallée de la Dore selon les modalités prévues en séance ;
- autorise le Président de la formation Pays Vallée de la Dore à signer tous les actes et pièces liés aux décisions prises dans le cadre des séances dématérialisées et à distance.

3-Compte de gestion 2020 du receveur du budget autonome Pays Vallée de la Dore

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le compte de gestion 2020 ;
- autorise le Président de la formation « Pays Vallée de la Dore » à le signer.

4-Compte administratif 2020 du budget autonome Pays Vallée de la Dore

N'ont pas pris part au vote : M. Bernard LORTON, M. Michel GONIN et Mme Mireille FONLUPT (pouvoir donné à M. Bernard LORTON).

Présents ou représentés : 10 sur 24

Nombre de voix en séance : 10 voix

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le compte administratif 2020 tel que présenté en séance.

5-Affectation du résultat 2020 du budget autonome Pays Vallée de la Dore

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat du compte administratif 2020 constaté en séance au budget principal du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

6-Arrêt de l'activité de la formation Pays vallée de la Dore du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide :
 - o d'arrêter l'activité de la formation dédiée à l'objet Pays Vallée de la Dore ;
 - o de ne pas procéder au renouvellement des délégués des EPCI siégeant au sein de cette formation ;
 - o d'affecter le résultat du compte administratif 2020 au budget principal du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez ;
 - o de supprimer le budget autonome « Pays Vallée de la Dore » ;
 - o de dénoncer les actes contractuels signés par le Président de la formation Pays Vallée de la Dore (convention de mise à disposition de moyens, contrats de dématérialisation...);
- autorise le Président de la formation Pays Vallée de la Dore à prendre toutes décisions et à signer tout document concernant l'arrêt de l'activité de la formation.

Fin de la séance : 15h30